

La Varenne le 3 Septembre 2011

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 2 SEPTEMBRE 2010 à 19 H 00

RESIDENCE LES MARINES
94410 SAINT MAURICE

PRESENTS : Mme HING - Mme BAUMANN - M. ROLLET - M. PRAT - M.
NARRAN - M. TEILHET - M. CHAIBAN -

ABSENTS EXCUSES : M. BARRAL

ORDRE DU JOUR

Tableaux d'affichage

M. Rollet souhaite obtenir le tableau des horaires de loge ainsi que les tâches à réaliser afin de les afficher dans ces tableaux.

Semaine des rencontres

- des notes d'information sur les différents points d'actualité de l'immeuble seront diffusés aux résidents
- dans la semaine du 20 au 25 septembre plusieurs membres du conseil seront disponibles pour recevoir les questions ou réclamations des résidents et y répondre

Gardiennage

La société TIMBER commencera son contrat au 1/10/2010. REACTIV SECURITE a été résiliée ne donnant plus aucune satisfaction.

Procédure contre les voisins

L'audience est fixée au 21.09.10

- faire établir un constat d'huissier concernant l'arrivée sur la copropriété de tuyaux d'évacuation de climatiseurs. Le conseil demande qu'une action en justice soit engagée.
- prévoir un rendez-vous avec l'avocate afin que les points abordés soient bien clairs
- M. NARRAN a été convoqué au Commissariat suite à la plainte nominative des voisins, ce point est à rappeler à l'avocate.

Elagage

La demande d'origine n'ayant été faite que par une seule personne, le conseil décide pour le moment de surseoir à ces travaux.

M. PRAT rappelle que M SPITZ continue de déverser ses déchets végétaux au niveau des abords du cours d'eau. M. ROLLET se propose d'aller le voir puisqu'un premier courrier lui a déjà été adressé sans suite. Suite à cette visite si nécessaire un courrier recommandé lui sera adressé.

Plantations

Les plantations automnales seront à mettre en place sur octobre. Un rendez-vous pour leur choix est prévu le samedi 25 septembre à 10 H 00

Le conseil syndical précise que pour nombre de parterres fleuris il n'y a pas eu d'arrosage, les rosiers ne sont pas entretenus, géraniums qui sèchent sur pied. Faire un courrier à M. BOUTVILLAIN

Travaux ORBIS

Plusieurs courriers recommandés sont partis à ORBIS pour la reprise des réserves, le solde des travaux, la remise en état du sol du 11 et du 3, le réglage des portes du 11 et du 3.

Pour les interphones, l'électricien précise qu'il n'a pas eu contact de tous les résidents suite à ses notes individuelles ou affichées.

Mme HING précise qu'elle avait, comme d'autres résidents, commandé directement un visiophone au lieu de son interphone, ainsi que des badges supplémentaires. Mme DA MOTA précise que ces commandes passées en direct n'ont pas été avalisées par le cabinet, puisque non connues.

Un courrier recommandé sera adressé à ORBIS avec un délai d'intervention, passé ce délai les travaux seront effectués par une autre société dont le coût sera déduit du solde d'ORBIS.

Pour les escaliers de secours, commande est passée auprès de la Société LEROY.

Gardiens

Nettoyage parkings

Informez M. BOUTVILLAIN que le nettoyage des parkings sera réalisé du 27 septembre au 1^{er} octobre. Une autolaveuse sera louée pour ce travail.

Un courrier sera adressé aux services techniques pour permettre aux résidents de stationner à l'extérieur de la résidence (avec copie à Mme PATARD de la Police Municipale).

Une note sera diffusée aux copropriétaires pour les informer du nettoyage avec une programmation par zones de parkings.

Tâches des gardiens

Mme DA MOTA fera un tour de l'immeuble avec eux afin de soulever les points à revoir et un courrier sera ensuite fait avec les points soulevés.

Un inventaire sera également réalisé pour le matériel appartenant au Syndicat.

Divers

- faire remplacer les clignotants du portail (intérieurs et extérieurs), et préciser au gardien qu'il doit informer IMMOBILIA de cette défektivité de sécurité
- Demander à ORBIS le mode d'emploi pour les interphones
- Demander au gardien de changer les halogènes des halls d'entrée
- Remplacer le tapis de hall du 1
- Relancer la société pour les produits d'entretien recommandés pour les halls
- des camions stationnant sur les allées non autorisées, il est décidé de remplacer les deux bornes à clé
- Un rendez-vous est prévu semaine prochaine pour l'établissement du devis concernant la modification des éclairages extérieurs, notamment au droit de l'allée vers le bâtiment Marne